

Communiqué de presse
17 novembre 2021

Le Groupe Korian annonce la signature conjointe avec le Comité d'Entreprise Européen d'un protocole Santé Sécurité européen sur la santé et la prévention des accidents du travail



Sophie Boissard, directrice générale du groupe Korian et **Claude Vaussemant**, secrétaire du comité d'entreprise européen de Korian, ont signé conjointement le premier protocole du secteur sur la santé, la sécurité et sur la prévention des accidents du travail au niveau européen.

Ce document s'appuie sur la Charte Santé Sécurité au travail signée par la Direction générale du Groupe en décembre 2019 et s'inscrit dans la continuité de l'accord Santé-Sécurité au travail signé avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives françaises en mai 2021.

La Direction générale de Korian et les membres du Comité d'Entreprise Européen souhaitent agir de manière proactive sur la prévention des accidents du travail et mettre l'accent sur la nécessité de se doter d'une culture commune de la santé et la sécurité au travail, permettant une meilleure prise de conscience des risques par l'ensemble des acteurs à tous les niveaux (direction, management, employés, représentants du personnel) dans le but de réduire significativement le nombre d'accidents liés au travail.

Concrètement, le protocole engage les parties à :

- Diffuser dans tout le Groupe une culture de la santé et de la sécurité au travail, en s'appuyant sur des équipes d'experts de la prévention des Risques Professionnels au plus près des établissements ;
- Promouvoir des solutions pérennes dans le but d'améliorer les conditions de travail sur le terrain, grâce notamment au déploiement d'équipements adaptés et à la formation ;
- Rendre autonomes les salariés dans la prise en charge de leur situation de santé au sein de l'entreprise ;
- Évaluer régulièrement les risques professionnels, suivre les indicateurs, piloter les plans d'action et définir des axes d'amélioration pour faire évoluer les pratiques ;
- Favoriser le maintien dans l'emploi en créant des dispositifs adaptés pour faciliter les reclassements en interne ;
- Intégrer dans tous les projets de construction ou de rénovation l'évaluation des risques professionnels pour pérenniser la démarche.

Le protocole est le fruit d'un an d'échanges d'un groupe de travail dédié au sein du Comité d'Entreprise Européen et concentre les meilleures pratiques observées dans les différents pays où le Groupe est présent, dans le respect des obligations réglementaires locales relatives à la santé et la sécurité au travail. Le protocole sera mis en application par les Directions générales de chaque pays, et une commission de suivi au niveau européen se réunira deux fois par an pour évaluer les avancées.

« La signature de ce protocole est une étape importante dans le renforcement du dialogue social au niveau européen, entamé il y a plus de deux ans avec la création du Comité d'Entreprise Européen, a déclaré Sophie Boissard, Directrice générale du groupe Korian. Nous montrons ainsi notre volonté de renforcer un aspect essentiel de notre politique sociale, en améliorant la santé et les conditions de travail de nos collaborateurs pour accroître l'attractivité de nos métiers et répondre aussi à notre responsabilité sociale d'employeur. Je suis très fière que Korian soit ainsi l'une des premières entreprises de son secteur, en Europe, à signer un tel protocole ».

« Le groupe de travail santé-sécurité au travail du Comité d'Entreprise Européen a été très actif depuis plus d'un an pour travailler ensemble avec la Direction générale à un plan d'action concret », a ajouté Claude Vaussenat, secrétaire du Comité d'Entreprise Européen. « Nous savons que notre secteur doit progresser en matière de santé et sécurité au travail, c'est pourquoi nous œuvrons à la fois pour améliorer la marque employeur mais aussi pour renforcer le contrat social Korian et faire en sorte que nos équipes se sentent bien chez nous et restent dans l'entreprise tout au long de leur vie professionnelle. Cela passe évidemment par la santé et la sécurité au travail, tous les jours. Je me réjouis que nous ayons trouvé un terrain d'entente et surtout de coopération pour faire progresser ce sujet très important ».

À propos de Korian

Korian, premier groupe européen de soin au service des personnes âgées et fragiles www.korian.com

Contacts médias :

Jean-Marc Plantade
Directeur de la Communication
Tél. : 07 62 90 32 58
jean-marc.plantade@korian.fr

Cyrille Lachèvre
Directeur adjoint des relations presse
Tél. : 07 61 53 54 86
cyrille.lachevre@korian.fr

Marjorie Castoriadis
Responsable relations médias
Tél. : 07 63 59 88 81
Marjorie.castoriadis@korian.fr